

# Séminaire Chaire ACPR : La valeur de l'intermédiation dans le financement participatif sous forme de prêt

Dans le cadre des séminaires mensuels de sa Chaire sur le risque systémique, l'ACPR a reçu, le 9 mars 2022, Fabio Braggion (Université de Tilburg), qui a présenté en vidéoconférence un papier récent sur l'évolution du modèle d'activité des plateformes de prêt participatif.

Le papier étudie les effets économiques de la transition du financement participatif de dette en ligne, de l'ancien modèle bilatéral ("pair-à-pair") vers un modèle de marché (« marketplace »), dans lequel la plateforme de prêt participatif vend des portefeuilles de prêts diversifiés aux investisseurs. Pour ce faire, les auteurs développent un modèle d'équilibre de prêt participatif et l'estiment sur une nouvelle base de données provenant d'une grande plateforme chinoise. Le modèle indique que le passage du mode de fonctionnement pair à pair au modèle de place de marché augmente les bénéfices des prêteurs, les profits de la plateforme et a un effet positif sur l'offre de crédit. En outre, la réduction de l'exposition des prêteurs au risque de liquidité peut être bénéfique. Un modèle alternatif dans lequel la plateforme s'apparente à une banque en supportant le risque de liquidité génère un surplus plus important pour le prêteur et augmente l'offre de crédit lorsque la liquidité est faible. Ces résultats sont cohérents avec l'hypothèse que les plateformes offrent aux investisseurs de détail des produits plus proches d'un compte bancaire traditionnel, à mesure que la population des prêteurs s'accroît et englobe des investisseurs de détail ayant une plus grande aversion pour le risque. À l'inverse, les investisseurs plus tolérants au risque (par exemple, les investisseurs institutionnels) peuvent bénéficier de portefeuilles de prêts sur la place de marché. Les évolutions récentes du crédit en ligne (par exemple, les tentatives de certaines plateformes d'obtenir un agrément bancaire) confirment ces conclusions.

Les questions de l'auditoire ont porté sur les thèmes suivants :

- i. Les justifications et les modalités d'une régulation des plateformes de financement participatif ;
- ii. La variation dans le temps des taux de défaut et des retours sur investissements sur ces plateformes ;
- iii. Les différences entre les deux modèles d'activité (pair-à-pair et place de marché) en termes de sélection des emprunteurs.

Pour mémoire, les séminaires de la Chaire ACPR ont lieu, en principe, tous les premiers mercredis de chaque mois et sont ouverts aussi bien au personnel de la Banque de France et de l'ACPR qu'à des

participants extérieurs. Pour notre prochain séminaire (mercredi 6 avril 2022), nous recevrons Jean-Edouard Colliard (HEC Paris) qui présentera un papier intitulé « Measuring Regulatory Complexity ».